

# **SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024**



### **COMMUNE D EOURRES**

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

### **Effectifs**

- 3 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
  - > 1 fonctionnaire
  - > 2 contractuels permanents
  - > 0 contractuel non permanent
- → 1 contractuel permanent en CDI



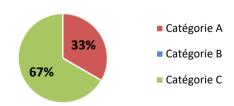
Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

# Caractéristiques des agents permanents

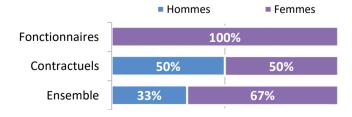
### Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	100%		33%
Technique		50%	33%
Culturelle		50%	33%
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

### Répartition des agents par catégorie



### Répartition par genre et par statut



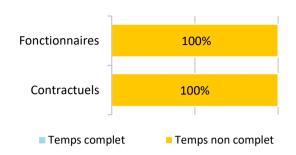
### Les principaux cadres d'emplois

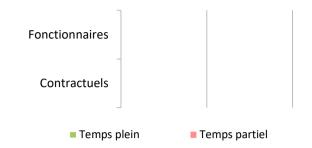
d'emplois % d'a	gents
Iministratifs 33	3%
echniques 33	3%
nécaires 33	3%
nécaires 33	3%

Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

### Temps de travail des agents permanents 💄

- Répartition des agents à temps complet ou non complet
- Aucun agent à temps complet





La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière

Fonctionnaires

Contractuels

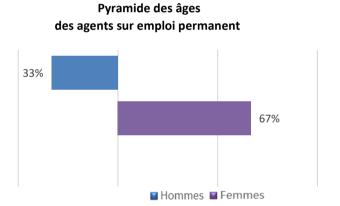
Administrative

100%

# Pyramide des âges \_\_\_\_\_

En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents			
de 35 à 40	— de 50 ans et +		
E0 00	— ue so ans et +		
30,00			
Ensemble des			
45,65			
Tranche d'âge			
	de 35 à 40 50,00 45,83		



<sup>\*</sup> L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

# Équivalent temps plein rémunéré

- 2,24 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024
  - > 0,05 fonctionnaire
  - > 2,19 contractuels permanents
  - > 0,00 contractuel non permanent

4 077 heures travaillées rémunérées en 2024

### Répartition des ETPR permanents par catégorie Catégorie A Catégorie B Catégorie C **1,1**6 ETPR

# Positions particulières

Aucune position particulière

### Mouvements .

En 2024, 1 arrivée d'agent permanent et 4 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
6 agents	3 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024						
Fonctionnaire	<b>→</b>	0,0%				
Contractuels	7	-60,0%				
Ensemble	7	-50,0%				

### Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats rem	placants	100%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

	Remplacements (contractuels)	100%
* Varia	tion des effectifs :	
1 33	if physique rémunéré au 31/12/2024 - effect éré au 31/12/2023)  /	tif physique théorique

# Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- Aucun avancement d'échelon et aucun avancement de grade
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

# Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

# **Budget et rémunérations**

### → Les charges de personnel représentent 39,04 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	225 553 €	Charges de personnel*	88 055 €	$\Longrightarrow$	Soit 39,04 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	56 847 €	Rémunération - emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	0€	0.6
IFSE:	0€	0 €
CIA:	0€	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	904 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	0€	
Supplément familial de traitement :	0€	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0€	

### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Caté	gorie B	Catégorie C		
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	<b>Titulaire</b>	Contractuel	
Administrative					S	S	
Technique						S	
Culturelle		S					
Sportive							
Médico-sociale		S					
Police							
Incendie							
Animation						S	
Toutes filières		S			S	S	

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

# → La collectivité consacre 25,2 % de son budget de fonctionnement à la rémunération des agents permanents

# Part des primes et indemnités sur les rémunérations : Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire Fonctionnaires 0,00% 39 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024 Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024 La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

### → IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Different annual		Fonctionnaires					Contractuels sur emploi permanents					
Montant annuel moyen par ETPR	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes					
moyen par ETT K	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA

Catégorie A

Catégorie B

Catégorie C

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### - Absences —

- Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les fonctionnaires en 2024
- > Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2024

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'absentéisme global toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	0,00%	0,00%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- Aucun jour de carence prélevé pour les agents permanents

### Accidents du travail

 Aucun accident du travail déclaré en 2024

# Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION
Aucun assistant de prévention désigné dans
la collectivité

FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

### Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

# Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

### **→** DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

→ DOCUMENT DE PRÉVENTION La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques

professionnels

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

— Formation —			
Aucun agent titulaire ou contractuel permanent n'a	nt n'a Aucun jour de formation suivi par des		
bénéficié d'un départ en formation en 2024	agents permanents en 2024		
	■ Catégorie A		
	■ Catégorie B		
	■ Catégorie C		
Catégorie A Catégorie B Catégorie C			
■ Fonctionnaires ■ Contractuels			
	> Aucun jour de formation		
— Action sociale et protection sociale e	complémentaire ————		
	Aucune prestation en faveur de l'action		
La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni	sociale de la collectivité		
aux contrats de prévoyance			

# — Relations sociales

→ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

# Précisions méthodologiques

### → 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

### <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

### 3 « groupes d'absences »

### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

### \Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

### Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2025 Version 1